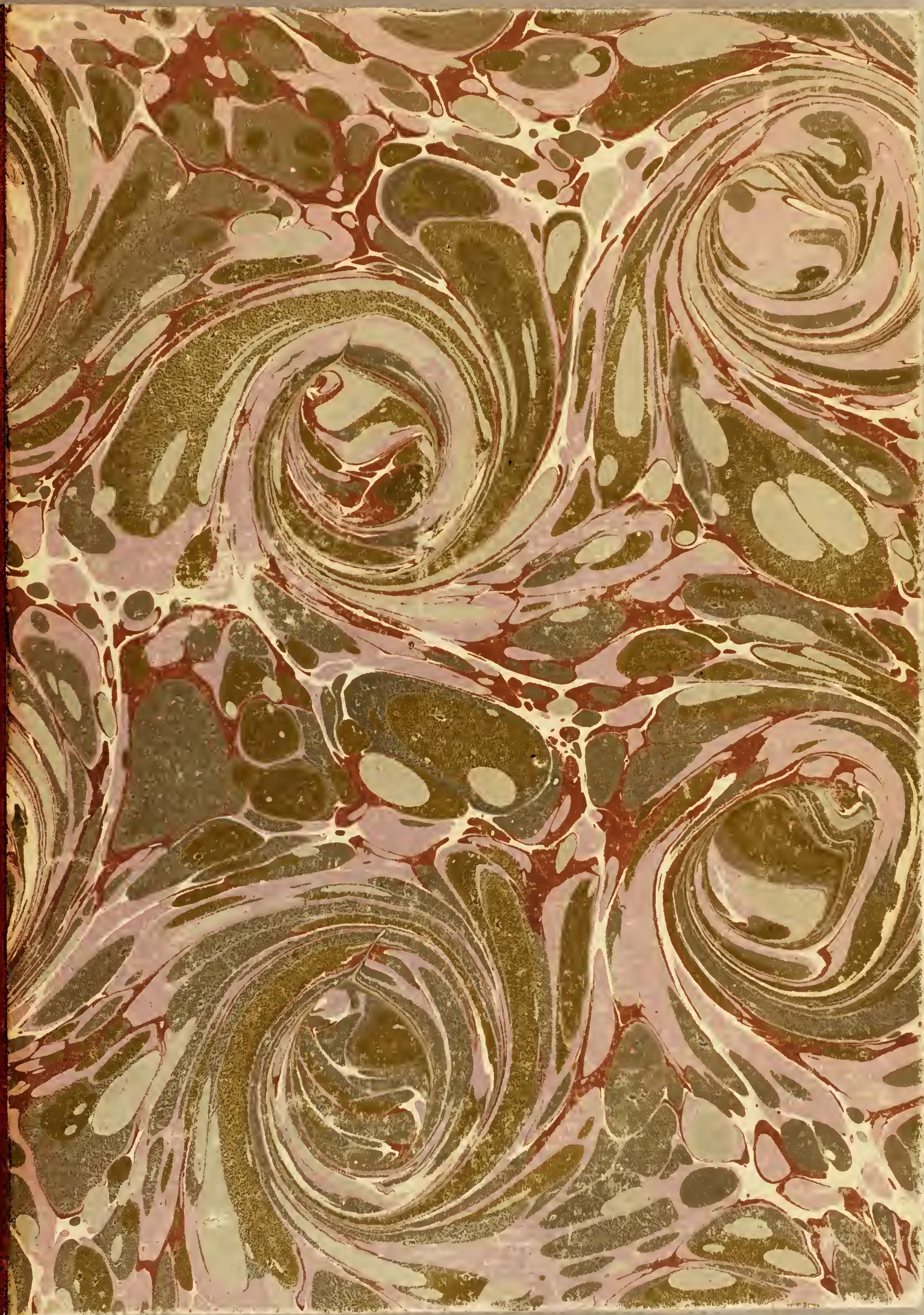
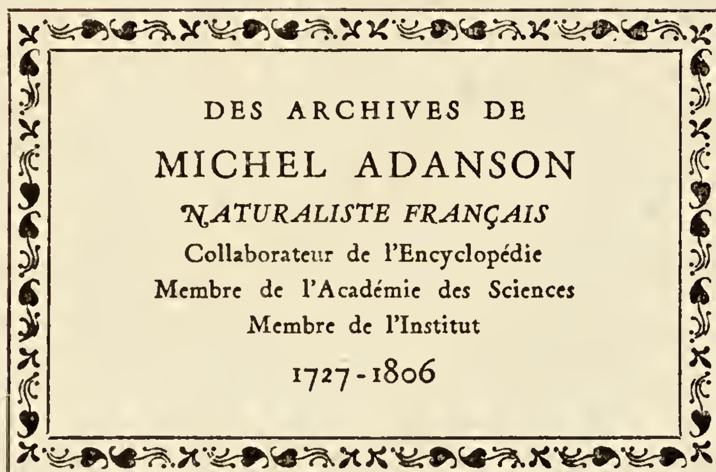


[Guerre d'Indépendance]

Pièce fort rare -

41








# LETTRE DU ROI

## A MONSIEUR L'AMIRAL.

MON COUSIN,

La Guerre dans laquelle je me trouve engagé, n'ayant d'autre objet que mon attachement au principe de la liberté des mers, je n'ai pu avoir qu'une vraie ſatisfaction que la plupart des Puiſſances du Nord ont adopté ce même principe, & ſe montrent réſolues à le maintenir.

J'avois déja fait connoître aux Commandans de mes Efcadres, par des Réglemens rendus à cet effet, quelles étoient mes intentions relativement aux ménagemens que les Commandans de mes Vaiffeaux & autres Bâtimens, doivent avoir pour les Navires appartenans aux Sujets des Puiffances neutres qu'ils peuvent rencontrer à la mer; je viens encore de réitérer les Ordres que j'avois donnés à cet égard, & de prefcrire aux Commandans de mes Efcadres, Vaiffeaux, & autres Bâtimens, d'ufer de la plus grande circonfpection envers tous les neutres, particuliérement les Bâtimens Ruffes, & de leur donner, fuivant les circonftances, tous les fecours qui dépendront d'eux; de n'apporter aucun trouble à leur navigation, quoique la deftination de leurs chargemens foit pour des Ports ennemis; Et ne n'arrêter les Bâtimens que dans le cas où il y auroit les plus fortes raifons de croire que ce feroit des Navires appartenans à des Sujets du Roi d'Angleterre, qui mafqueroient leur Pavillon & arboreroient celui de quelque Puiffance neutre, dans l'efpérance de fe fouftraire aux recherches, ou dans

le cas où ces Bâtimens porteroient à l'ennemi des Marchandises de contrebande, telles que des Armes, de quelque espéce que ce soit, ou Munitions de Guerre. Je vous écris cette Lettre pour que ces principes soient exactement suivis par les Commissaires du Conseil des Prises, dans les affaires qui intéresseroient les Navires neutres, particuliérement les Russes; & je desire que pour l'entiére exécution de ma volonté à cet égard, vous la fassiez sçavoir dans tous mes Ports, de maniere que les Capitaines Corsaires en soient instruits, & s'y conforment, ainsi que les Officiers des Amirautés: Et la Présente n'étant à autre fin. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde.

ECRIT à la Muette, le vingt-trois Mai mil sept cent quatre-vingt. *Signé*, LOUIS; & *plus bas*, DE SARTINE.

